



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mars 2022
Convocation du : 18 mars 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt-quatre mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZACK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Cristiane DELESTREZ ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT, Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Sophie TANGHE

DE22.022

ADMINISTRATION MUNICIPALE
CONTRAT DE VILLE
PROGRAMMATION 2022

Autorisation - Approbation

☞

La politique de la Ville vise à réinsérer durablement dans la ville les habitants des quartiers en difficultés. Afin de répondre à cette préoccupation, de nombreux dispositifs ont été mis en place depuis plusieurs années.

Considérant que l'article 6 de la loi N°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit le nouveau cadre contractuel.

Considérant que la circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2015-2022 et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des Contrats de Ville en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques ;
- un contrat mobilisant l'ensemble des partenaires concernés sur le territoire de l'intercommunalité ;
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'État et des collectivités territoriales ;
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

La Ville participe dans le cadre de ses compétences à la mise en œuvre du Contrat de Ville dans la proximité. Elle soutient dans le cadre d'un appel à projet annuel les acteurs souhaitant s'engager dans les quartiers prioritaires, avec les habitants, et dont les actions répondent aux orientations stratégiques de la programmation.

Il s'agit, à travers des projets portés par des acteurs associatifs ou services municipaux, de renforcer sur des territoires fragiles, l'action des politiques publiques et ainsi réduire les écarts entre les quartiers de la Ville. Les projets retenus répondent aux axes stratégiques définis dans le Contrat de Ville métropolitain et interviennent donc sur des champs variés comme l'emploi, l'accès aux soins, la santé...

Plus particulièrement, la crise sanitaire, économique et sociale actuelle amène à apporter une attention particulière aux priorités suivantes pour l'appel à projet 2022 du contrat de ville : économie/emploi, éducation, santé, cadre de vie, numérique, éléments transversaux (égalité femme-homme et implication des jeunes).

Ainsi, le Contrat de Ville, par la mise en œuvre d'un appel à projet, permet l'émergence et le soutien des projets au service des habitants des quartiers politiques de la Ville dans une logique d'innovation sociale.

Pour l'appel à projet 2022, 28 projets ont été déposés par 11 porteurs. Les dossiers de demandes de subventions déposés au titre de l'appel à projets 2022 ont fait l'objet d'une instruction partagée entre les services de la Ville mais également entre l'ensemble des financeurs du Contrat de Ville (État, Département, Métropole Européenne de Lille), permettant d'échanger sur la pertinence des actions présentées (en lien avec le champ de chaque direction), et notamment de faire le point sur la mobilisation des crédits de droit commun.

Cette démarche collégiale a permis la formulation d'un avis consolidé sur les dossiers, en appui des arbitrages qui ont été pris par la Municipalité. A ce titre, 20 dossiers ont été retenus, 1 dossier reconduit et plusieurs dossiers similaires ont fusionné.

A l'issue de l'instruction, ces 20 projets sont proposés à l'examen du Conseil Municipal pour un montant total de subventions envisagé de 137 538 € (annexe) dont 40 608 € au titre du Dispositif de Réussite Educative porté par la Caisse des Ecoles.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État et les autres financeurs ainsi qu'à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions par les différentes maîtrises d'ouvrage
- d'approuver le soutien des projets présentés au titre de la programmation 2022 du Contrat de Ville, notamment la fixation du montant des subventions à verser aux porteurs de projets retenus, comme exposé dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions
- d'autoriser le versement, en temps utile, de ces subventions aux porteurs de projets concernés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

**CONTRAT DE VILLE
PROGRAMMATION 2022**

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le



ID : 059-215900176-20220324-DE22022-DE

Objectifs CV	Porteur du projet	Intitulé de l'action	Coût total de l'action	Crédits spécifiques			Droit commun Autres financeurs (MEL, Département, autres villes, Région...)
				Action nouvelle	Etat CV	Ville CV	
Cadre de vie – Ré-appropriation de l'espace public	Club de Loisirs Léo Lagrange	Jardiniers et Artistes	20 266 €	x	20 266,00 €	4 000 €	266 €
Culture	Centre Social « Les 4 Saisons »	Culture Jeunesse	16 356 €	x	3 500,00 €	1 500 €	11 356 €
Développement Durable	Centre Social « Les 4 Saisons »	Sorties nature	6 645 €		2 000,00 €	2 000 €	2 645 €
Développement Durable	Centre Social « Les 4 Saisons »	Nature en Ville	29 314 €	x	13 440,00 €	5 760 €	10 114 €
Dév. Eco. et Emploi – Actions en faveur des demandeurs d'emploi de longue durée	ASSOCIATION EMPLOI FORMATION VALLEE DE LA LYS ET FLANDRE INTERIEURE	ANIM'TON QUARTIER !	70 000 €	x	17 500,00 €	7 000 €	45 500 €
Dév. Eco. et Emploi – Insertion / Emploi (formation prof., clauses d'insertion,...)	CENTRE SOCIAL SALENGRO	La fabrique du Numérique « Fab Num »	40 000 €	x	10 500,00 €	8 000 €	21 500 €
Dév. Eco. Et Emploi – Soutien aux créateur.rice.s d'activité	CENTRE SOCIAL SALENGRO	SKILL FAB	96 827 €		0,00 €	10 000 €	86 827 €
Education Jeunesse – Autre projet	Caisse des Ecoles d'Armentières	Dispositif de réussite Educative	34 703 €		10 805,00 €	9 748 €	14 150 €
	Caisse des Ecoles d'Armentières	Ingénierie	146 201 €		94 750,00 €	30 860 €	20 591 €
	Club de Loisirs Léo Lagrange	Ville Vie Vacances	10 685 €	x	5 000,00 €	1 250 €	4 435 €
	Centre Social « Les 4 Saisons »	Opération Ville Vie Vacances (OVVV)	89 286 €		8 500,00 €	8 500 €	72 286 €
	Ville Service des sports	Nos quartiers d'été	30 000 €	x	0,00 €	9 000,00 €	21 000 €
Education Jeunesse – Lutte contre le décrochage scolaire / Mentorat / Parrainage	Centre Social « Les 4 Saisons »	Le Lien Social et Familial par le Jeu	14 907 €	x	2 800,00 €	1 200 €	10 907 €
Lutte contre l'illettrisme	CENTRE SOCIAL SALENGRO	Un tremplin vers le DILF	20 500 €		10 000,00 €	10 000 €	500 €
Prévention de la délinquance	CENTRE D'INFORMATION DROITS DES FEMMES	Médiation juridique et administrative	18 500 €		6 000,00 €	6 000 €	6 500 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le



ID : 059-215900176-20220324-DE22022-DE

**CONTRAT DE VILLE
PROGRAMMATION 2022**

Objectifs CV	Porteur du projet	Intitulé de l'action	Coût total de l'action	Crédits spécifiques			Droit commun
				Action nouvelle	Etat CV	Ville CV	Autres financeurs (MEL, Département, autres villes, Région ...)
	CENTRE SOCIAL LES 4 SAISONS	Bien-être en Ville	4 931 €	x	2 100,00 €	900 €	1 931 €
	COMMUNE D'ARMENTIERES	L'été du Sport	20 000 €	x	16 000,00 €	4 000 €	0 €
Développement Durable	AMIS Jardins Ouverts Néanmoins Clôturés AJONC Projet intercommunal	COMPOSTEURS DE RUE METROPOLITAIN	40 000 €		35 500,00 €	4 500 €	0 €
Développement Economique et Emploi Insertion et Emploi	Association le Tremplin Projet métropolitain	App'Artes	162 291 €		20 781,00 €	4 220 €	137 290 €
Habitat et logement	Interfaces Projet métropolitain	Médiation sociale Energie droit santé 2.0	417 395 €		50 000,00 €	3 000 €	364 395 €
Accès à la culture	Orchestre National de Lille Projet métropolitain	Métropole Européenne de Lille Projet DEMOS	230 156 €		28 000,00 €	4 000 €	198 156 €
TOTAL CONTRAT DE VILLE			1 518 963 €		357 442 €	137 538 €	1 030 349 €